

ÉDITION SPÉCIALE

COURRIER

DE COUGHLIN

NOVEMBRE 2008

Maladie grave :
Vous ne pouvez la prévoir, mais
elle peut *quand même* survenir.



SÉLECTION^{MC}
Privilégiée
L'ASSURANCE MALADIES GRAVES

...Une maladie grave peut réduire vos capacités
physiques et mentales de façon permanente —
ou votre habileté à composer avec des situations
exigeantes ou stressantes.
Elle pourrait même mettre un terme à votre carrière.

Coughlin lance son propre produit *Sélection privilégiée*

Coughlin & associés ltée dévoilera le 1^{er} novembre prochain sa propre marque de produits et services d'assurance.

La nouvelle gamme de produits *Sélection privilégiée* de Coughlin permettra aux commanditaires de régimes d'offrir une assurance-vie facultative collective, une assurance contre les maladies graves, et des services de planification de la retraite et financière à leurs employés et membres, le tout dans un format prédéterminé des plus attrayants administré par l'équipe du service à la clientèle de Coughlin.

Les membres de régimes individuels et leurs personnes à charge éligibles pourront aussi obtenir des produits de la marque *Sélection privilégiée*, **à la condition qu'ils aient moins que l'âge limite stipulée au régime et qu'ils soient activement couverts en vertu d'un régime collectif d'assurance ou de retraite administré par Coughlin, ou qu'ils souscrivent à un régime individuel de services financiers.**

L'établissement de la marque *Sélection privilégiée* permettra aux commanditaires d'un régime, peu importe son format, de profiter d'économies d'échelle découlant d'un portefeuille de produits et services facultatifs facile à comprendre et administré efficacement, et qui fournit une couverture à valeur ajoutée à leurs employés et membres.

« *Sélection privilégiée* permet aux petits, moyens et gros groupes de se doter de leurs propres régimes collectifs d'assurance-vie facultative et contre les maladies graves et de programmes de soins de santé individuels taillés sur mesure, » déclare le président de Coughlin, Brian Bockstael. « *De plus, les membres du régime peuvent conserver cette couverture, à la condition qu'ils maintiennent une affinité avec Coughlin. Il s'agit ici d'une innovation par rapport aux régimes collectifs d'assurance facultative traditionnels. Ce produit permet à Coughlin de se démarquer des autres fournisseurs et constitue un autre exemple de notre engagement continu à fournir un Service au-delà de vos attentes^{MC} à nos clients et membres. »*

La vedette de cette nouvelle gamme de produits est l'assurance facultative contre les maladies graves *Sélection privilégiée*.

Avec l'assurance maladies graves *Sélection Privilégiée*, vous pouvez recevoir une *somme forfaitaire allant jusqu'à 150 000 \$* sur confirmation du diagnostic du médecin de l'une ou l'autre des maladies graves suivantes après y avoir survécu pendant au moins 30 jours :

- **Crise cardiaque**
- **Cancer**
- **Accident vasculaire cérébral**
- **Pontage aortocoronarien**
- **Cécité**
- **Paralysie**
- **Sclérose en plaques**
- **Maladie d'Alzheimer**
- **Sclérose latérale amyotrophique**
- **Coma**
- **Surdité**
- **Maladie de Parkinson**
- **Brûlures graves**
- **Chirurgie de l'aorte**
- **Infection professionnelle au VIH**
- **Tumeur cérébrale bénigne**
- **Défaillance d'un organe vital**

Le *membre assuré peut utiliser cette somme à son gré*, comme pour acheter des soins médicaux additionnels, se recycler, se prévaloir de soins à domicile ou pour obtenir tous autres produits ou services à la suite d'un diagnostic de maladie grave.

Couverture d'une deuxième maladie grave

Si vous recevez un diagnostic de cancer et que vous retournez ensuite au travail pour une période d'au moins 90 jours à la suite de laquelle vous subissez une crise cardiaque, un accident vasculaire cérébral ou un pontage aortocoronarien couverts en vertu du présent contrat d'assurance, vous recevrez alors une *deuxième somme égale au montant de la couverture*. Il en sera de même si vous subissez une crise cardiaque, un accident vasculaire cérébral ou un pontage aortocoronarien couverts en vertu

du présent contrat d'assurance et que vous retournez ensuite au travail pour une période d'au moins 90 jours à la suite de laquelle vous recevez un diagnostic de cancer.

Couverture en cas de perte d'autonomie

L'assurance maladies graves *Sélection privilégiée* vous offre une couverture spéciale égale à **25 pour cent** du montant de la couverture si vous souffrez de troubles cognitifs ou d'une maladie (autre que l'une des maladies couvertes) qui vous empêchent de participer à deux des six activités suivantes de la vie quotidienne : bain; habillage; continence urinaire ou fécale; mobilité et alimentation.

Cette couverture est conçue pour aider l'assuré(e) à défrayer le coût des soins à domicile et des soins de soutien personnels connexes nécessaires pour qu'il/elle puisse conserver son indépendance.

Couverture en cas de carcinome canalaire in situ (CCIS)

Si vous recevez un diagnostic confirmé de CCIS, l'assurance maladies graves *Sélection privilégiée* vous versera 10 pour cent du capital assuré jusqu'à un maximum de **15 000 \$**.

L'assurance contre les maladies graves *Sélection privilégiée* est souscrite par ACE INA Life Insurance, l'un des leaders mondiaux dans le domaine de l'assurance et de la réassurance.



SÉLECTION^{MC}

Privilégiée

ASSURANCE-VIE COLLECTIVE

L'assurance-vie temporaire facultative de groupe *Sélection privilégiée* est conçue pour fournir aux membres des régimes et à leurs personnes à charge éligibles une couverture maximale d'assurance-vie à des taux très compétitifs.

Par exemple, une femme non fumeuse de moins de 35 ans pourrait avoir droit à une assurance-vie de 100 000 \$ pour aussi peu que **5 \$ par mois**. Un homme non fumeur du même âge paierait seulement **6 \$ par mois** pour une couverture d'un même montant.

La couverture d'assurance-vie collective *Sélection privilégiée* est offerte en tranches de 10 000 \$ jusqu'à concurrence de **500 000 \$** pour vous et de **500 000 \$** pour votre conjoint(e).

L'assurance vie temporaire facultative de groupe *Sélection privilégiée* est disponible jusqu'à la première éventualité de la date à laquelle l'assuré(e) atteint l'âge de 70 ans ou qu'il/elle cesse de participer activement à un régime d'assurance ou de retraite collectif, ou à un régime individuel de Coughlin.

La Great-West, l'une des plus importantes compagnies d'assurance-vie au Canada, est le souscripteur de ce régime.

Services financiers individuels

On retrouve à l'enseigne de la marque *Sélection privilégiée* de Coughlin son populaire département des Services financiers individuels (SFI).

Coughlin & associés ltée offre des services **gratuits** de planification de la retraite et financière aux membres individuels et employés de ses clients. Son personnel, dûment agréé et accrédité, est disponible pour les aider à planifier leurs revenus de retraite, l'assurance-vie personnelle, les revenus en cas d'invalidité ou leurs besoins en assurance contre les maladies graves, ainsi qu'avec leur planification successorale.

De même, les travailleurs autonomes, à la retraite ou qui ne disposent pas de régime collectif de soins de santé ou dentaires au travail peuvent se prévaloir de cette couverture chez Coughlin. La couverture est souscrite par Financière Manuvie.

Assurance-vie collective



SÉLECTION^{MC}

Privilégiée

ASSURANCE-VIE COLLECTIVE

Dans quelle mesure êtes-vous préparé à faire face aux imprévus? Si votre conjoint(e) ou vous veniez à décéder, votre famille serait-elle aux prises avec une crise économique en plus d'une crise émotive?

Jetez un coup d'œil au site web de Coughlin

Pour en savoir plus au sujet du programme *Sélection privilégiée* de Coughlin, consultez le site Web de Coughlin à www.coughlin.ca et cliquez sur l'icône *Sélection privilégiée* à notre page d'accueil.



Web de Coughlin



Sélection privilégiée au site Web

Cliquez sur l'icône *Sélection privilégiée* au site Web de Coughlin (www.coughlin.ca) pour de plus amples détails au sujet de notre nouveau programme.

Après avoir cliqué sur l'icône, vous disposerez d'une variété de choix de produits d'assurance collective ou individuelle et pourrez aussi accéder aux formulaires et à de plus amples détails.



Sélection privilégiée au site Web



Sélection privilégiée au site Web

Le nouveau produit d'assurance contre les maladies graves *Sélection privilégiée* de Coughlin présente un air attrayant pour sa marque distinctive.

Notre produit d'assurance-vie collective est aussi disponible avec *Sélection privilégiée*.



Le Courier de Coughlin est publié par Coughlin et Associés Ltée.

Conseil d'administration : Brian Bockstael, Kirby Watson, Mark Hogan, Brent Moore & Ken Kaitola

Rédacteur : David Whitbread **Graphiste :** Victor Lima